

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES



ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR : SEVENTH SESSION

SUPPLEMENT No. 11

Report of the Co-ordination Committee

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE : SEPTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 11

Rapport du Comité de coordination

Lake Success, New York

1948

100-2

TABLE OF CONTENTS

<i>Chapter</i>		<i>Page</i>
I. Introduction		
Name	1	
Attendance	1	
General scope and nature of Committee's work	3	
II. Programme co-ordination		
A. Reports on the work of the United Nations and the specialized agencies	4	
B. Comparative review.....	6	
C. Catalogue of economic and social studies	7	
D. List of inter-governmental organizations	8	
III. Administrative and budgetary questions		
A. Joint board of audit.....	8	
B. Form of budgets.....	8	
C. Feasibility of improved budgetary co-ordination	9	
D. Common pension scheme.....	13	
E. Internal taxation system.....	13	
IV. International Civil Service Advisory Board		
	13	
V. Other questions		
Regional activities.....	13	
Co-ordination of administrative services in different centres.....	14	
Calendar of conferences.....	15	
Non-statistical questionnaires.....	15	
Fellowship Programmes.....	15	
<i>ANNEXES</i>		
I. Organizational matters and work of subsidiary bodies.....	15	
II. Revised terms of reference of International Civil Service Advisory Board	19	

TABLE DES MATIERES

<i>Chapitres</i>		<i>Pages</i>
I. Introduction		
Titre du Comité.....	1	
Personnes présentes.....	1	
Portée générale et nature des travaux du Comité.....	3	
II. Coordination des programmes		
A. Rapports sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.....	4	
B. Etude comparative.....	6	
C. Liste des études faites dans les domaines économique et social....	7	
D. Liste des organisations intergouvernementales	8	
III. Questions administratives et budgétaires		
A. Commission mixte de vérification des comptes.....	8	
B. Forme des budgets.....	8	
C. Possibilité d'améliorer la coordination budgétaire.....	9	
D. Caisse commune de pensions.....	13	
E. Système d'imposition intérieure...	13	
IV. Comité consultatif d'administration internationale		
	13	
V. Autres questions		
Activité régionale.....	13	
Coordination des services administratifs dans les différents centres.....	14	
Calendrier des conférences.....	15	
Questionnaires non statistiques.....	15	
Programmes de bourses.....	15	
<i>ANNEXE</i>		
I. Questions d'organisation et travaux des organismes subsidiaires.....	15	
II. Mandat revisé du Comité consultatif d'administration internationale.....	19	

E/846
8 February 1949

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC
AND SOCIAL
COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

THIRD YEAR
SEVENTH SESSION

TROISIÈME ANNEE
SEPTIÈME SESSION

SUPPLEMENT No 11

CO-ORDINATION COMMITTEE

COMITE DE COORDINATION

REPORT TO THE ECONOMIC AND
SOCIAL COUNCIL ON THE FOURTH
AND FIFTH SESSIONS OF THE COM-
MITTEE, HELD ON 27-29 MAY AND
15 JULY 1948

RAPPORT AU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL SUR LES QUATRIÈME ET
CINQUIÈME SESSIONS DU COMITÉ,
TENUES DU 27 AU 29 MAI ET LE
15 JUILLET 1948

[Original text: English]

[Texte original en anglais]

I. Introduction

1. Since its second report to the Economic and Social Council, the Co-ordination Committee held its fourth and fifth sessions at Lake Success on 27-29 May and 15 July 1948. It met with the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on 16 July 1948 to discuss matters of mutual interest.

2. Name

It was noted that, at the sixth session of the Council, the Council Committee on Matters relating to Co-ordination considered that the Co-ordination Committee might henceforth be known as the "Secretary-General's Committee on Co-ordination". The Co-ordination Committee feels considerable doubt whether the new name proposed adequately reflects its character or the rôle which the Council wished it to play. If it is felt that the existing title of "Co-ordination Committee" is likely to give rise to confusion, it might be replaced by "Co-ordination Committee of the Secretary-General and the Chief Administrative Officers of the Specialized Agencies".

3. Attendance

The following members (or substitutes) and observers attended the fourth and fifth sessions respectively:

Fourth session

Chairman: the Secretary-General.

Mr. Edward J. Phelan, Director-General of the International Labour Office.

I. Introduction

1. Depuis la publication de son deuxième rapport au Conseil économique et social, le Comité de coordination a tenu ses quatrième et cinquième sessions à Lake Success du 27 au 29 mai et le 15 juillet 1948. Il a tenu séance avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 16 juillet 1948, afin de discuter de questions d'intérêt commun.

2. Titre du Comité

On a remarqué qu'à la sixième session du Conseil, le Comité chargé des questions de coordination a estimé que le Comité de coordination pourrait désormais être désigné sous le nom de "Comité de coordination du Secrétaire général". Le Comité de coordination n'est pas du tout sûr que ce nouveau titre proposé exprime bien son caractère et le rôle que le Conseil désirait lui voir jouer. Si l'on trouve que le titre actuel de Comité de coordination risque de prêter à confusion, peut-être pourrait-on le remplacer par celui de "Comité de coordination du Secrétaire général et des chefs administratifs des institutions spécialisées".

3. Personnes présentes

Les membres (ou suppléants) et observateurs dont les noms suivent étaient présents aux quatrième et cinquième sessions respectivement:

Quatrième session

Président: le Secrétaire général.

M. Edward J. Phelan, Directeur général du Bureau international du Travail.

Mr. Noble Clark, acting Director-General of the Food and Agricultural Organization of the United Nations.

Mr. Walter H. C. Laves, Deputy Director-General of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

Mr. Arthur R. McComb, Deputy Secretary-General of the International Civil Aviation Organization.

Mr. John J. McCloy, President of the International Bank for Reconstruction and Development.

Mr. M. H. Parsons, Director of Operations Department of the International Monetary Fund.

Fifth session

Chairman: the Secretary-General.

Mr. Edward J. Phelan, Director-General of the International Labour Office.

Mr. Norris Dodd, Director-General of the Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Mr. S. V. Arnaldo, acting Head, New York Office of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

Mr. Arthur R. McComb, Deputy Secretary-General of the International Civil Aviation Organization.

Mr. Richard H. Demuth, assistant to the Vice-President of the International Bank for Reconstruction and Development.

Mr. Gordon Williams, assistant to the Managing Director of the International Monetary Fund.

Commander R. G. A. Jackson, Assistant Secretary-General for the Executive Office of the Secretary-General and for general co-ordination, acted as Rapporteur for the Preparatory Committee at both sessions.

The members were accompanied by the following persons who attended as advisers at one or both meetings:

Mr. C. Wilfred Jenks, legal adviser, accompanying Mr. Edward J. Phelan.

Mr. F. L. McDougall, counsellor, accompanying Mr. Noble Clark.

Mr. S. V. Arnaldo, accompanying Mr. Walter H. C. Laves.

Mr. E. R. Marlin, liaison officer, accompanying Mr. Arthur R. McComb.

Mr. Richard H. Demuth, assistant to the Vice-President, accompanying Mr. John J. McCloy.

Mr. J. Saper, accompanying Mr. M. H. Parsons.

Observers present at the sessions were:

Fourth session

Mr. George E. Hill, executive assistant of the World Health Organization.

Miss Martha Biehle, operations officer of the Preparatory Commission for the International Refugee Organization.

Mr. E. Wyndham-White, Executive Secretary of the Interim Commission of the International Trade Organization.

M. Noble Clark, Directeur général par intérim de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

M. Walter H. C. Laves, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. Arthur R. McComb, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

M. John J. McCloy, Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

M. M. H. Parsons, Directeur du Département des opérations du Fonds monétaire international.

Cinquième session

Président: le Secrétaire général.

M. Edward J. Phelan, Directeur général du Bureau international du Travail.

M. Norris Dodd, Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

M. S. V. Arnaldo, Chef par intérim du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à New-York.

M. Arthur R. McComb, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

M. Richard H. Demuth, adjoint du Vice-Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

M. Gordon Williams, Secrétaire particulier du Directeur général du Fonds monétaire international.

Le commandant Jackson, Secrétaire général adjoint du Cabinet du Secrétaire général et chargé de la coordination générale, a été Rapporteur du Comité préparatoire lors des deux sessions.

Les membres étaient accompagnés des personnes dont les noms suivent et qui ont assisté en tant que conseillers à l'une des sessions ou aux deux.

M. C. Wilfred Jenks, Conseiller juridique, accompagnant M. Edward J. Phelan.

M. F. L. McDougall, Conseiller, accompagnant M. Noble Clark.

M. S. V. Arnaldo, accompagnant M. Walter H. C. Laves.

M. E. R. Marlin, chargé de la liaison, qui accompagnait M. Arthur R. McComb.

M. Richard H. Demuth, adjoint au Vice-Président de la Banque, qui accompagnait celui-ci (M. John J. McCloy).

M. J. Saper, accompagnant M. M. H. Parsons.

Ont assisté aux sessions en tant qu'observateurs :

Quatrième session

M. George E. Hill, Adjoint exécutif de l'Organisation mondiale de la santé.

M^{me} Martha Biehle, fonctionnaire chargée des opérations de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

M. E. Wyndham White, Secrétaire de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Mr. Branco Lukac, Executive Secretary of the Preparatory Committee of the Inter-governmental Maritime Consultative Organization.

Fifth session

Mr. George E. Hill, executive assistant of the World Health Organization.

Mr. L. Delaney, Deputy Executive Secretary of the Preparatory Committee of the Inter-governmental Maritime Consultative Organization.

There were also present for particular items members of the secretariats of the United Nations and specialized agencies.

4. General scope and nature of the Committee's work

The Committee considered the question of programme co-ordination and its relations to the reports on the work of the United Nations and the specialized agencies, together with various aspects of administrative and budgetary questions including, in particular, the feasibility of improved budgetary co-ordination.

Apart from action taken on such specific issues, the Committee gave careful thought to its own machinery and procedures with a view to the most effective performance, within its terms of reference, of its role in the continuing process of co-ordination as contemplated by the Council at its last session. The magnitude and complexity of its task is clearly such that it is manifestly impossible for the Secretary-General and the chief administrative officers of the specialized agencies to deal with more than the major issues involved. The Committee has endeavoured to meet the problem by arranging for a strengthening of the existing machinery of consultative committees and working parties for inter-secretariat co-ordination at the technical and administrative level; and by empowering its Preparatory Committee to act as far as possible on its behalf in referring matters to those bodies for study and report and in settling problems arising out of their work. By these means, it hopes to leave itself freer than heretofore to concentrate on the more important problems of policy and programming which call for solution at the level of the Committee.

The work accomplished by the Committee is outlined in the present report. In reporting on its work, the Committee has included certain actions taken by its Preparatory Committee under the above delegation of authority. A summary of the steps which the Committee has taken to strengthen its machinery and a summary of the activities of its subsidiary bodies are contained in Annex I.

It should be noted that the meetings have provided — and no doubt will continue to provide — opportunities for informal consultation on numerous matters of concern to two or more agencies. The Committee wishes to place on

M. Branco Lukac, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Cinquième session

M. George E. Hill, Directeur adjoint de l'Organisation mondiale de la santé.

M. L. Delaney, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ont également assisté à certaines séances consacrées à l'étude de questions particulières.

4. Portée générale et nature des travaux du Comité

Le Comité a examiné la question de la coordination des travaux et ses relations avec les rapports sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il a également examiné différents aspects des questions administratives et budgétaires et notamment la possibilité d'améliorer la coordination budgétaire.

En dehors des décisions qu'il a prises sur ces problèmes précis, le Comité a mûrement réfléchi à sa propre organisation et à ses méthodes afin de remplir, de la façon la plus efficace dans les limites de son mandat, le rôle qui lui revient dans le développement continu de la coordination telle que le Conseil l'a prévu lors de sa dernière session. L'ampleur et la complexité des tâches qui lui incombent sont telles qu'il est manifestement impossible au Secrétaire général et aux principaux administrateurs des institutions spécialisées de traiter d'autre chose que des plus importantes des questions en jeu. Le Comité s'est efforcé de résoudre le problème en prenant des dispositions pour renforcer la structure existante des comités consultatifs et des groupes de travail pour la coordination des secrétariats aux échelons technique et administratif; le Comité a, par ailleurs, donné pouvoir à son Comité préparatoire d'agir en son nom dans la mesure du possible, en renvoyant certaines questions aux comités consultatifs et aux groupes de travail aux fins d'étude et de rapport, et en réglant certains problèmes que font naître leurs travaux. Par ces moyens, le Comité espère être plus libre qu'aujourd'hui de concentrer son attention sur les problèmes plus importants de politique et de choix des programmes qui ne peuvent être résolus qu'à l'échelon du Comité lui-même.

Les travaux du Comité sont résumés dans le présent rapport. En faisant rapport sur ses travaux, le Comité a compris parmi ceux-ci certaines mesures prises par son Comité préparatoire en vertu de la délégation de pouvoir ci-dessus mentionnée. Un résumé des mesures que le Comité a prises pour renforcer son organisation et un résumé des activités de ses organes subsidiaires figurent à l'Annexe I.

Il y a lieu de remarquer que les réunions ont fourni, et continueront certainement de fournir des occasions de consultations non officielles au sujet de nombreuses questions intéressant deux institutions ou plus. Le Comité tient à marquer

record its keen sense of the value of such informal consultation.

The Committee wishes to affirm the statement it made to the Council in its first report, that agencies are already co-operating extensively with the United Nations and with each other, and that the existing machinery for co-operation and co-ordinated action has demonstrated its potentiality and is achieving positive results. It reiterates its view that "good, general co-ordinated action is the aggregate of hundreds of points of contact between the United Nations and the agencies and between the agencies themselves".

II. Programme co-ordination

A. REPORTS ON THE WORK OF THE UNITED NATIONS AND THE SPECIALIZED AGENCIES

5. *Introductory*

The Committee considered resolution 128 (VI), part C, in which it was asked: (a) to take note of the Council's request for reports contained in part A of the resolution; (b) to transmit suggestions or observations on the form and content of these reports; (c) to examine the possibility of including in the reports such budgetary information related to current and prospective work programmes as would enable the Council to appraise their relative scope; (d) to draw attention to any apparent overlapping or duplication of activities of the United Nations and the agencies, and (e) to report to the Council at each of its sessions on the work of the Committee.

In accordance with the Council's request, the Committee took note of this resolution.

6. *Form and content of reports*

The Committee has given careful consideration to the Council's request for any suggestions or observations that it may wish to make concerning the form and content of the reports. While it is for each agency to consider how far it is in a position to comply with the requests contained in the Council's resolution, there are certain considerations of a general character which the Committee ventures to draw to the attention of the Council.

The primary purpose of the reports is to facilitate the task of the Council in discharging the responsibility for securing effective co-ordination of the activities of the United Nations and the specialized agencies entrusted to it by the Charter.

From this point of view, the information requested in the Council's resolution, part A, paragraph 2, sub-paragraphs (c) and (d), which concerns relations with the United Nations and with other specialized agencies, would appear to be of special importance. The members of the Committee will endeavour to ensure that special attention is given to these matters in the reports submitted by the respective agencies.

ici combien il attache de valeur à ces consultations non officielles.

Le Comité tient à confirmer la déclaration qu'il a faite au Conseil dans son premier rapport, selon laquelle les institutions coopèrent déjà dans une très grande mesure avec l'Organisation des Nations Unies et entre elles, et selon laquelle l'appareil administratif actuellement chargé de la coopération et de la coordination a montré ce qu'il peut faire et obtient des résultats positifs. Il répète son point de vue: "une bonne coordination d'ensemble exige de multiples contacts entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi qu'entre les institutions elles-mêmes".

II. Coordination des programmes

A. RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

5. *Introduction*

Le Comité a examiné la partie C de la résolution 128 (VI) par laquelle il est invité: a) à prendre note de la demande du Conseil relative aux rapports formulés dans la partie A de la résolution; b) à transmettre des suggestions et des observations touchant la forme et le fond de ces rapports; c) à examiner la possibilité de faire figurer dans ces rapports, à propos des programmes de travail en cours, d'exécution et en préparation, les données financières qui permettront au Conseil de se faire une idée de l'importance relative de ces programmes; d) à attirer l'attention sur tous les cas où il y aurait chevauchement ou double emploi entre les travaux de l'Organisation des Nations Unies et ceux des institutions spécialisées, et e) à faire sur ces travaux, rapport au Conseil à chacune de ses sessions.

Conformément à la demande du Conseil, le Comité a pris note de cette résolution.

6. *Forme et fond des rapports*

Le Comité a examiné avec une attention particulière la demande du Conseil l'invitant à adresser à celui-ci toutes les propositions et les observations qu'il pourrait souhaiter faire touchant la forme et le fond des rapports. Encore qu'il appartienne à chacune des institutions spécialisées de décider dans quelle mesure elle pourra accéder aux demandes que contient la résolution du Conseil, le Comité se permet d'attirer l'attention du Conseil sur certaines considérations d'ordre général.

Le but essentiel des rapports est d'aider le Conseil à s'acquitter de la tâche qui lui incombe, aux termes de la Charte, de rendre effective la coordination de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

A cet égard, les renseignements demandés aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de la partie A de la résolution du Conseil, qui portent sur les relations avec l'Organisation des Nations Unies et avec les autres institutions spécialisées, semblent présenter une importance particulière. Les Membres du Comité s'efforceront de s'assurer qu'une attention toute spéciale a été accordée à ces questions dans les rapports soumis par les différentes institutions.

The Committee doubts whether very detailed information under certain of the items mentioned in the resolution would be of sufficient practical value to the Council for purposes of co-ordination to justify the labour and expense involved in its preparation. It therefore suggests that this matter might be dealt with progressively as further experience becomes available.

The form of the report will differ to some extent with the differing circumstances of the several agencies.

Although the Bank and Fund have voluntarily submitted supplementary information to the seventh session of the Council covering activities subsequent to those dealt with in its last annual report, both the Bank and the Fund expressed the view that their obligation extended only to the transmittal of their annual reports and quarterly financial statements. Certain agencies prefer to transmit to the Council their normal reports to their own members, with supplements. Others, whose annual reports are not appropriate for this purpose, prefer to submit a special report.

It is hoped in the course of time to attain greater uniformity in the presentation of the reports, but in the immediate future special regard must be had to such practical considerations as the limitation of staff and administrative resources available. All the agencies are being urged to keep overhead administrative costs at a minimum, and in these circumstances it seems desirable to eliminate any unnecessary duplication between reports prepared for different purposes, while at the same time ensuring that the Council has before it a survey that will enable it to review the activities and plans of the specialized agencies in broad terms, to ascertain whether the emphasis placed upon various fields of work promotes to the maximum the economic and social objectives which the United Nations and the specialized agencies have in common, and to decide possible areas of overlap or gap in the pursuance of these objectives.

In this connexion, the Committee attaches special importance to the analysis of the reports which it asked the Secretary-General of the United Nations to prepare, in consultation with it, for submission to the Council. This analysis, which takes the form of a comparative review of the agency reports in relation to one another and in relation to comparable material on the work of the United Nations, is discussed in paragraph 9 below.

In this analysis special attention will be devoted to the future work programmes contained in the reports of the various agencies and to the information available concerning any priorities within agencies.

7. Inclusion of budgetary information¹

The Committee has made a preliminary examination of the possibility of including in the

Le Comité se demande si les renseignements très détaillés mentionnés à certains paragraphes de la résolution présentent, pour le Conseil, un intérêt pratique suffisant du point de vue de la coordination, pour justifier le travail et les frais qu'entraînerait leur préparation. En conséquence, le Comité propose que cette question soit traitée progressivement, à mesure qu'on acquerra plus d'expérience.

La forme du rapport différera dans une certaine mesure selon les institutions, en raison des conditions différentes dans lesquelles elles travaillent.

Bien que la Banque et le Fonds aient, de leur propre initiative, soumis au Conseil, lors de sa septième session, des renseignements sur les travaux postérieurs à ceux dont traite leur dernier rapport annuel, la Banque et le Fonds ont tous deux rappelés qu'ils ne sont en fait obligés qu'à transmettre leurs rapports annuels et leurs bilans financiers trimestriels. Certaines institutions spécialisées préfèrent transmettre au Conseil les rapports ordinaires adressés à leurs propres membres, en les complétant par des annexes. Certaines autres, dont le rapport annuel ne convient pas, préfèrent soumettre au Conseil un rapport spécial.

On espère arriver à la longue à une plus grande uniformité dans la présentation des rapports, mais dans l'avenir immédiat il conviendra de tenir compte tout spécialement de considérations pratiques telles que le caractère limité des ressources en fait de personnel et de services administratifs. Toutes les institutions spécialisées sont invitées à réduire au minimum les dépenses administratives générales et, dans ces conditions, il semble souhaitable de supprimer tout chevauchement inutile entre des rapports préparés à des fins différentes, tout en s'assurant que le Conseil dispose d'un tableau qui lui permettra de se faire une idée d'ensemble de l'activité et des programmes des institutions spécialisées, de vérifier si l'effort particulier déployé dans certains domaines contribue au maximum à la poursuite des objectifs économiques et sociaux communs à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées et de décider dans quels cas il pourrait y avoir chevauchement ou lacune dans la poursuite de ces objectifs.

A cet égard, le Comité attache une importance toute particulière à l'analyse des rapports qu'il a demandés au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de préparer en consultation avec lui pour les soumettre au Conseil. Cette analyse qui prend la forme d'un compte rendu synoptique des rapports des institutions, comparant ceux-ci entre eux et avec la documentation du même ordre existant sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies, fait l'objet du paragraphe 9 ci-dessous.

Dans cette analyse, une attention toute particulière sera consacrée aux futurs programmes de travail figurant dans les rapports des diverses institutions, ainsi qu'aux renseignements dont on dispose au sujet de l'ordre de priorité assigné aux programmes à l'intérieur des institutions.

7. Renseignements d'ordre budgétaire¹

Le Comité a examiné à titre préliminaire la possibilité de faire figurer dans les rapports, à

¹ This section does not apply to the Bank or the Fund.

¹ Ce chapitre ne concerne ni la Banque ni le Fonds monétaire international.

reports such budgetary information relating to specific work programmes, current and prospective, as will enable the Council to appraise their relative scope. The budgets of the specialized agencies concerned are already communicated to the United Nations, in accordance with the terms of the Agreements, for examination by the Advisory Committee and the General Assembly. The Committee understands that the Council's primary objective in making this request was to enable it to gauge the order of magnitude of the resources being devoted to specific projects.

While certain members of the Committee felt that they were unable prior to consultation with their Governing Bodies to indicate how far it might be possible to meet this request, there was general agreement that, since none of the agencies budgeted or were able to budget on a strict project basis, numerous technical problems would be encountered in arriving at suitable estimates for specific projects, particularly if the basis of the estimates was to be roughly comparable as between the agencies concerned. The work currently being done through the Consultative Committee on Administrative Questions on problems of project budgeting for purposes of presentation of summaries of agency budgets to the General Assembly will gradually yield useful experience in this connexion.

8. Overlapping or duplication

The Committee will continue to examine any apparent overlapping or duplication of activities of the United Nations and the specialized agencies in the economic, social, cultural, educational, health and related fields. The Committee calls attention to the fact that the sharing of common fields of interest as between the United Nations and the specialized agencies, and as between the agencies themselves, is not, *per se*, an overlapping of work programmes. It devoted special attention to this matter at its mid-July session when it considered the comparative review prepared by the Secretary-General of the reports transmitted by the various agencies.

B. COMPARATIVE REVIEW

9. The Committee was impressed when examining the comparative review by the necessity of proceeding in stages in order to secure effective co-ordination based upon a fair appraisal of real needs. It suggests that the Council might find it convenient to select a few well-defined and urgent problems of economic and social policy at a time, and to study the various aspects of these problems which are dealt with by the United Nations and the specialized agencies, with a view to ascertaining the extent to which collaboration is being satisfactorily achieved.

With a view to facilitating the task of the Council, if it should find it appropriate to adopt

propos des programmes précis de travail en cours d'exécution et en préparation, les données financières qui permettront au Conseil de se faire une idée de l'importance relative de ces programmes. Les budgets des institutions spécialisées intéressées sont déjà communiqués à l'Organisation des Nations Unies, en vertu des Accords, pour être examinés par le Comité consultatif et par l'Assemblée générale. Le Comité se rend compte de ce que le but principal du Conseil, lorsqu'il a formulé cette demande, était de se donner les moyens d'évaluer l'importance des ressources consacrées à des programmes précis.

Bien que certains membres du Comité aient estimé qu'ils ne pouvaient, avant consultation avec leur Conseil d'administration, indiquer dans quelle mesure il serait possible d'accéder à cette demande, le Comité s'est accordé à reconnaître que, étant donné qu'aucune institution n'établit ni ne peut établir strictement son budget par programmes, on se heurtera en cherchant à évaluer de façon satisfaisante le coût des programmes particuliers, à un grand nombre de problèmes techniques, surtout si l'on veut que la base des évaluations soit, *grossièrement*, comparable pour les institutions intéressées. Les travaux qui s'effectuent à l'heure actuelle par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives sur les problèmes que pose l'établissement des budgets par programmes en vue de la présentation à l'Assemblée générale de résumés des budgets des institutions spécialisées, permettront d'acquérir peu à peu dans ce domaine une expérience utile.

8. Chevauchement ou double emploi

Le Comité continuera d'examiner tous les cas où il semblerait y avoir chevauchement ou double emploi des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, dans le domaine de la santé publique et dans les autres domaines connexes. Le Comité attire l'attention sur le fait que le partage des domaines d'intérêt commun entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, d'une part, et entre les différentes institutions spécialisées d'autre part, n'entraîne pas nécessairement un chevauchement des programmes de travail. Le Comité a porté une attention particulière à cette question pendant sa session de la mi-juillet, au cours de laquelle il a examiné le compte rendu synoptique, élaboré par le Secrétaire général, des rapports soumis par les différentes institutions.

B. ETUDE COMPARATIVE

9. Lorsqu'il a examiné le compte rendu synoptique, le Comité a été frappé de la nécessité de procéder par étapes pour obtenir une coordination effective reposant sur une estimation judicieuse des besoins réels. Il suggère que le Conseil pourrait trouver bon de prendre à la fois un petit nombre de problèmes bien définis et urgents de politique économique et sociale et d'étudier les divers aspects de ces problèmes dont s'occupent l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées afin de déterminer la mesure dans laquelle la collaboration est satisfaisante.

Afin de faciliter la tâche du Conseil, au cas où celui-ci jugerait bon d'adopter cette méthode, le

this method of approach, the Committee thinks it desirable to draw attention to the chapter of the comparative review submitted by the Secretary-General which deals with the problems of priorities, overlapping and gaps in work programmes. In this connexion the Committee ventures to draw the special attention of the Council to the questions of migration, housing and the relations between the regional commissions of the United Nations and the specialized agencies.

The Council has before it a comprehensive report on the allocation of international responsibilities in the field of migration. This report analyses the various aspects of migration which are appropriate for international action, including information for the use of migrants, statistics of migration, analytical reports and compilations, advising on migration schemes and their financing, international placement of manpower simplification of formalities and reduction of costs, protection of the social and economic rights of migrant workers, and protection of the rights of migrants as citizens and aliens, and indicates the manner in which the United Nations and various specialized agencies have agreed, after detailed consultation, to co-ordinate their efforts in this field. The Council may wish to indicate whether it considers that this represents a satisfactory distribution of responsibilities in this field which might be further examined when a reasonable experience has been secured of its operation.

The Council also has before it a report of a more preliminary character concerning housing, which contains tentative indications of fields of interest and present and future activities of the United Nations and the specialized agencies. The Council may wish to take this opportunity of expressing any general views which it may have concerning future co-ordination in this sphere, and to request the Co-ordination Committee to continue its survey on the subject and to make a more detailed report for consideration at a future session of the Council.

The Council may also wish to consider the relationship between the regional commissions of the United Nations and the specialized agencies. It might think it desirable to draw the attention of all concerned to the great opportunities for a continuous and increasing development of fruitful co-operation which exist in this field and the desirability of regular consultation to ensure that full advantage is taken of these opportunities and any undesirable duplication avoided.

C. CATALOGUE OF ECONOMIC AND SOCIAL STUDIES

10. The following recommendation was made to the Secretary-General concerning the descriptive catalogue of studies requested by the Economic and Social Council in resolution 128 (VI), part B:

(a) That such a catalogue should be issued annually by the United Nations, and should be comparable in form and content to the existing *Directory of Economic and Statistical Projects* (which it would supersede), subdividing projects

Comité estime souhaitable d'attirer l'attention sur le chapitre de l'étude comparative présenté par le Secrétaire général qui traite des problèmes que posent l'ordre de priorité, le chevauchement et les lacunes des programmes de travail. A ce propos, le Comité prend la liberté d'attirer tout spécialement l'attention du Conseil sur les questions de migrations, de logement et de relations entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

Le Conseil a été saisi d'un rapport détaillé sur la division du travail dans le domaine international en ce qui concerne les questions de migrations. Ce rapport étudie différentes questions relatives aux migrations qui relèvent d'une action internationale, notamment: informations à l'usage des migrants, statistiques des migrations, rapports analytiques et compilations, avis sur les programmes de migration et leur financement, placement international des travailleurs, simplification des formalités et réduction des frais, protection des droits économiques et sociaux des travailleurs migrants, protection des droits des migrants en tant que citoyens et en tant qu'étrangers; il indique en outre de quelle manière l'Organisation des Nations Unies et différentes institutions spécialisées, à la suite de consultations détaillées, ont décidé de coordonner leurs efforts dans ce domaine. Le Conseil aimerait peut-être faire savoir s'il considère que ces dispositions représentent, dans ce domaine, une division du travail satisfaisante; elles pourraient faire l'objet d'une nouvelle étude lorsqu'on possèdera une expérience suffisante de leur mise en application.

Le Conseil a également été saisi d'un rapport de caractère plus provisoire sur le problème du logement qui contient, à titre d'indication, certaines idées touchant les domaines à couvrir ainsi que les tâches présentes et futures de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. A cette occasion, le Conseil aimerait peut-être exprimer les idées générales qu'il pourrait avoir sur l'avenir de la coordination dans ce domaine et inviter le Comité de coordination à poursuivre son étude de la question et à présenter un rapport plus détaillé aux fins d'examen par le Conseil à une future session.

Le Conseil jugera peut-être bon aussi d'examiner les relations existant entre les Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Il pourrait juger souhaitable d'attirer l'attention de tous les intéressés sur les vastes possibilités qui s'offrent dans ce domaine de poursuivre et de développer une fructueuse coopération, et sur l'opportunité de consultations régulières ayant pour objet d'assurer l'exploitation maxima de ces possibilités et d'éviter tout chevauchement fâcheux.

C. LISTE DES ÉTUDES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

10. Les recommandations suivantes ont été faites au Secrétaire général au sujet de la liste détaillée des études demandées par le Conseil économique et social dans la Partie B de la résolution 128 (VI):

a) Que ladite liste soit publiée chaque année par l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle soit analogue quant à la forme et au fond au *Répertoire des projets économiques et statistiques* qu'elle remplacerait, la liste étant divisée en

by organizations undertaking them and including a subject index;

(b) That a date should be fixed, common to all organizations concerned, for the submission of material, with a view to ensuring that the material covers a common time-period and that the date of publication is related to the date of submission of agency reports to the Economic and Social Council.

D. LIST OF INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

11. The Committee noted that agencies had co-operated in the preparation of the list requested of the Secretary-General in resolution 128 (VI), part B.

III. Administrative and budgetary questions

A. JOINT BOARD OF AUDIT

12. The Co-ordination Committee considered that the institution of a joint system of audit might well play an important part in securing greater uniformity in budgetary and financial practice.

In an exchange of views with the Advisory Committee, both the advantages and the difficulties of achieving a common audit system were recognized. The Committee was informed that the appropriate authorities of certain specialized agencies had this question under review, and it agreed to follow developments. The Bank and the Fund informed the Committee that neither agency could depart from its present practice.

B. FORM OF BUDGETS¹

13. The Co-ordination Committee agreed that the practical objective should be development towards a standard budget form with necessary variations in detail to fit the special requirements of each agency.

As a first step in this direction, a series of technical meetings has produced an agreed standard pattern of budget headings and objects of expenditure (together with standard definitions) which the United Nations and the agencies have undertaken to use as a basis for summaries of 1949 estimates. When the budgets and standard summaries have been transmitted to the Secretary-General, the United Nations Secretariat will prepare an annex to the United Nations budget for 1949 encompassing these summaries together with appropriate tables and analyses in order to facilitate inter-agency budgetary comparisons. Members of the Co-ordination Committee have also been invited to make the maximum use of the panel of objects of expenditure (with such revisions as may be made from time to time) within the framework of existing budget forms and to take all possible steps for eliminating non-essential differences in structure and terminology. In the budgets prepared to date, adjustments towards this standard pattern have

programmes classés selon les organisations qui s'en occupent et complétée par un index des matières;

b) Qu'une même date soit fixée pour toutes les organisations intéressées, pour la remise de la documentation, afin que celle-ci porte sur la même période et que la date de publication corresponde à la date de la remise des rapports des institutions spécialisées au Conseil économique et social.

D. LISTE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

11. Le Comité a pris note du fait que les institutions ont coopéré à l'établissement de la liste demandée au Secrétaire général aux termes de la Partie B de la résolution 128 (VI).

III. Questions administratives et budgétaires

A. COMMISSION MIXTE DE VÉRIFICATION DES COMPTES

12. Le Comité de coordination a estimé que l'adoption d'un système commun de vérification des comptes pourrait peut-être jouer un rôle important et assurer une uniformité plus grande en matière budgétaire et financière.

Au cours d'un échange de vues avec le Comité consultatif, les avantages et les difficultés d'un système commun de vérification des comptes ont été reconnus. Le Comité a été informé que les autorités compétentes de certaines institutions spécialisées procèdent actuellement à une étude de cette question et le Comité lui-même a décidé de suivre l'évolution de la situation. La Banque et le Fonds ont informé le Comité que ni l'un, ni l'autre ne pouvaient rien changer à leur méthode actuelle.

B. FORME DES BUDGETS¹

13. Le Comité de coordination a décidé que le but pratique devrait être l'adoption progressive d'un modèle standard de budget comportant les variations de détails nécessaires pour qu'il puisse s'adapter aux besoins particuliers de chaque institution.

Un premier pas a été fait dans cette direction : à l'issue d'une série de réunions techniques, l'accord a été réalisé sur un modèle standard de titres de budget et de catégories de dépenses (ainsi que sur des définitions types) que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées se sont engagées à employer pour résumer leurs prévisions budgétaires pour 1949. Lorsque les budgets et résumés conformes à ces types auront été transmis au Secrétaire général, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies élaborera une annexe au budget des Nations Unies pour 1949 qui comprendra ces résumés ainsi que des tableaux et analyses appropriés en vue de faciliter les comparaisons entre les budgets des diverses institutions. Les membres du Comité de coordination ont également été invités à se servir le plus possible de la liste des catégories de dépenses (compte tenu des modifications qui pourront y être apportées de temps en temps) dans le cadre des formes actuelles des budgets et à prendre toutes les mesures possibles

¹ This section does not apply to the Bank or the Fund.

¹ Ce chapitre ne s'applique pas à la Banque et au Fonds.

been made. While continued progress along these lines may be expected, a much more difficult problem is presented by the fundamental structural changes in the main budgets that complete standardization would require since the general budget structure of an organization is usually determined by the financial regulations which the General Assembly or annual conference has approved.

14. Perhaps an even greater difficulty lies in the differences in size and organizational structure of the United Nations and the respective agencies. In this connexion, it will be recalled that the Advisory Committee in its report to the second regular session of the General Assembly, while of the opinion that there was no insuperable reason why many differences in details could not be eliminated, warned, nevertheless, that the desirability of similarity in budget form should not be pressed to an unreasonable extent. If and when a common budget pattern is believed to be practicable, the panel of objects of expenditure and the standard definitions that have been established will offer a sound technical basis for the accomplishment of this objective.

15. In view of the fact that the United Nations and most of the agencies are still in the experimental stage in this matter, the best results, the Committee feels, will be secured by seeking continuously to improve the technique of budget presentation for purposes of comparability and in particular by seeking to improve methods for presenting budgetary information by projects or activities.

C. FEASIBILITY OF IMPROVED BUDGETARY CO-ORDINATION¹

16. In addition to requesting recommendations concerning measures for achieving greater uniformity in budget presentation, General Assembly resolution 125 (II) of 20 November 1947 calls upon the Secretary-General, in consultation with the Co-ordination Committee and with the Advisory Committee, to report to the Economic and Social Council and to the third regular session of the General Assembly on "the feasibility of improved budgetary co-ordination between the United Nations and the specialized agencies". In informing the third session of the Co-ordination Committee of the Assembly's request, the Secretary-General explained that the terms of the resolution represented a compromise between divergent views within the Assembly as to the extent to which the principle of a consolidated United Nations-specialized agencies budget was desirable and/or practicable. The Secretary-General explained also that it was clear from the record of the Assembly discussion that the obligation remained to continue exploration of the problems relating to the achievement of a consolidated budget as agreed by the Co-ordination Committee at the second session. He remained free, however, to suggest and to col-

pour éliminer les différences superflues de structure et de terminologie. Les budgets préparés à ce jour ont subi des modifications propres à les rapprocher de ce modèle. Bien qu'on puisse s'attendre à un progrès continu dans ce sens, il se pose un problème beaucoup plus difficile: celui des modifications essentielles de structure qu'une normalisation complète rendrait nécessaires dans les principaux budgets, puisque la structure du budget d'une organisation donnée est d'ordinaire déterminée par le règlement financier approuvé par l'Assemblée générale ou la Conférence annuelle.

14. Une difficulté peut-être plus grande encore réside dans la différence qui existe entre l'importance et la structure administrative de l'Organisation des Nations Unies et celles des différentes institutions spécialisées. A ce propos, il y a lieu de rappeler que le Comité consultatif, dans son rapport à la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, a estimé que nulle raison majeure n'empêchait d'éliminer un grand nombre de différences de détail, mais que néanmoins il n'était pas bon d'insister à l'excès sur la similitude de présentation des budgets. Au cas où un modèle commun serait jugé utilisable, la liste des catégories de dépenses et les définitions modèles qui ont été données constitueront une base technique sérieuse pour atteindre le but visé.

15. Etant donné que l'Organisation des Nations Unies et la plupart des institutions spécialisées en sont encore au stade expérimental à cet égard, le Comité estime que le meilleur moyen de parvenir à des résultats consiste à s'efforcer sans cesse d'améliorer la technique de présentation des budgets afin de les rendre comparables et notamment à essayer d'améliorer les méthodes de présentation des renseignements d'ordre budgétaire par programmes et activités.

C. POSSIBILITÉ D'AMÉLIORER LA COORDINATION BUDGÉTAIRE¹

16. Après avoir sollicité des recommandations sur les mesures propres à réaliser une plus grande uniformité dans la présentation des budgets, la résolution n° 125 (II) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1947, invite le Secrétaire général, en consultation avec le Comité de coordination et le Comité consultatif, à faire rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale lors de sa troisième session ordinaire sur "la possibilité d'améliorer la coordination budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées". En portant la demande de l'Assemblée à la connaissance du Comité de coordination, à sa troisième session, le Secrétaire général a expliqué que les termes de la résolution représentaient un compromis entre les points de vue divergents qui s'étaient fait jour à l'Assemblée quant à la mesure dans laquelle le principe d'un budget commun pour l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées était souhaitable et/ou commode. Le Secrétaire général a également expliqué qu'il ressortait clairement du procès-verbal de la discussion de l'Assemblée qu'il fallait continuer à étudier les questions relatives à la réalisation d'un budget commun, comme l'avait re-

¹ This section does not apply to the Bank or the Fund.

¹ Ce chapitre ne s'applique ni à la Banque ni au Fonds.

laborate in alternative methods of improving budgetary co-ordination in so far as these would serve to promote the purposes which the General Assembly had in view.

17. The Committee agreed, at the second session, that each agency concerned would transmit a note to the Secretary-General on this question by March 1948, as a basis for discussion at its next meeting. Written statements, expressing substantially identical conclusions, were received from the ILO, ICAO and UNESCO. At the second session of the Preparatory Committee, FAO associated itself fully with these conclusions, which were endorsed also by WHO, whose representative could not, however, speak formally in view of the Organization's interim character. The views expressed may be summarized as follows:

(a) That the purposes for which improved budgetary co-ordination had been suggested can best be attained by intensifying the efforts that are being made to secure the most efficient working of the machinery already established (the Economic and Social Council, Advisory Committee, Co-ordination Committee and the various Consultative Committees set up at the Secretariat level) through the operation of which duplication of effort can be increasingly avoided and constructive co-ordination increasingly effected.

(b) That, since programme co-ordination is basic to budgetary co-ordination, special importance should be attached to the reports on activities and work programmes which all agencies have agreed to furnish.

(c) That, having regard to the further improvements which experience should make possible, the arrangements agreed upon for the purpose of facilitating comparative analyses of the different budgets will enable the Assembly, in considering the recommendations which it may wish to make to the specialized agencies, to have a complete picture of their budgetary requirements.

(d) That it would be premature to attempt to go further than this in the direction of "improved budgetary co-ordination" at the present stage.

18. In reaching these conclusions, the Committee re-examined its own views with respect to the constitutional, policy and technical aspects of possible arrangements for presenting budgets of specialized agencies for approval by the General Assembly, as presented in paragraph 31 (c) of the First Report of the Co-ordination Committee to the Economic and Social Council. It appears desirable to reaffirm most of these points with some elaboration resulting from further experience and discussion by the appropriate organs of several of the agencies.

Members of the Committee expressed in 1947 and again in 1948 the view that eventual consolidation of the budgets of the international organizations could not easily be envisaged unless the executive and legislative conditions for

connu le Comité de coordination lors de sa deuxième session. Toutefois, le Secrétaire général était libre de suggérer d'autres méthodes pour améliorer la coordination budgétaire ou de collaborer à la recherche de ces méthodes, dans la mesure où elles favoriseraient la réalisation des intentions de l'Assemblée générale.

17. Lors de sa deuxième session, le Comité a décidé que chacune des institutions intéressées adresserait une note sur la question au Secrétaire général avant le mois de mars 1948, pour servir de base de discussion à la prochaine réunion. On a reçu de l'OIT, de l'OACI et de l'UNESCO des notes écrites exprimant des conclusions identiques sur le fond. A la deuxième session du Comité préparatoire, l'OAA s'est pleinement associée à ces conclusions qu'a également approuvées l'OMS, dont le représentant n'a toutefois pu s'exprimer officiellement en raison du caractère provisoire de l'Organisation. On peut résumer les points de vue exprimés de la façon suivante :

a) Pour atteindre les objectifs en vue desquels on a suggéré une amélioration de la coordination des budgets, il convient d'intensifier les efforts fournis à l'heure actuelle pour assurer le fonctionnement le plus efficace de l'organisation déjà établie (le Conseil économique et social, le Comité consultatif, le Comité de coordination et les divers comités consultatifs créés à l'échelon du Secrétariat) grâce à laquelle il sera possible de plus en plus d'éviter les doubles emplois et de réaliser une coordination constructive.

b) La coordination des programmes étant indispensable à la coordination budgétaire, il convient d'attacher une importance particulière aux rapports sur les travaux et sur les programmes de travail que toutes les institutions ont accepté de fournir.

c) En ce qui concerne les améliorations ultérieures que l'expérience devrait rendre possible, les dispositions acceptées en vue de faciliter l'analyse comparative des divers budgets permettront à l'Assemblée, lorsqu'elle étudiera les recommandations qu'elle peut souhaiter formuler à l'égard des institutions spécialisées, d'avoir une vue d'ensemble de leurs besoins en matière de budget.

d) Il serait prématuré, à l'époque actuelle, de tenter d'aller plus loin dans la voie de l'"amélioration de la coordination budgétaire".

18. Tout en parvenant à ces conclusions, le Comité examinait à nouveau son propre point de vue en ce qui concerne les aspects statutaires, politique et technique des arrangements que l'on pourrait adopter, en vue de présenter les budgets des institutions spécialisées à l'approbation de l'Assemblée générale, comme l'expose le paragraphe 31 c) du premier rapport du Comité de coordination au Conseil économique et social. Il semble opportun de réaffirmer la majeure partie de ces points en donnant de plus amples détails par suite d'une expérience plus vaste et de discussions tenues par les organismes appropriés de plusieurs institutions.

En 1947 puis en 1948, les membres du Comité ont exprimé l'avis qu'on ne saurait envisager facilement d'aboutir à un budget commun pour les organisations internationales à moins que les conditions d'approbation des budgets, du point

approving the budgets were comparable to those applicable to a national Government.

To secure the approval of a consolidated budget would require, *inter alia*:

(a) A constitutional transfer of budget-making powers from the constituent assemblies to the General Assembly;

(b) Changes in the character of General Assembly delegations;

(c) Provision by the General Assembly to lengthen its session sufficiently to enable it to perform at one time and place the budget task at present performed by the financial committees, governing bodies and conferences of the various individual agencies; and

(d) A means of solving the problem arising from divergence of membership inasmuch as none of the specialized agencies with agreements has as members all the Governments represented in the United Nations and some have as members Governments which do not belong to the United Nations and therefore are not represented in the General Assembly. This situation would make it difficult, if not impossible, for the members of specialized agencies not members of the United Nations to enjoy an equal voice in the adoption of the budgets of agencies of which they are members and would involve vesting in members of the United Nations not members of specialized agencies a measure of responsibility in regard to those budgets which would not be acceptable to the annual conferences of the agencies concerned.

The Co-ordination Committee also noted in 1947 a report of its Consultative Committee on technical and procedural aspects of possible arrangements for approval of specialized agency budgets. It was clear that solutions to a number of complicated technical problems would need to be found even after the questions of policy had been resolved.

In view of considerations such as those mentioned above, the Co-ordination Committee came to the unanimous conclusion that a consolidated budget to be approved by the General Assembly, however desirable it might perhaps be as a development of international institutions, was not immediately practicable and could only be achieved by a whole series of related decisions and not by unilateral action of the General Assembly.

The Committee considered, however, that there was already machinery provided in the Charter and in the agreements for achieving the objectives for which the consolidated budget was proposed, namely, over-all economy and efficiency; and that, as the budgets of the agencies had been furnished to the United Nations in 1947 and 1948, this machinery could now be given a fair trial.

The Committee feels that its meetings with the Advisory Committee have initiated a most valua-

de vue exécutif et législatif, ne soient comparables à celles qui valent pour un gouvernement national.

Pour que l'on puisse obtenir l'approbation d'un budget commun, il faudrait en particulier:

a) Que la constitution des organisations transfère le pouvoir de décision en matière budgétaire des assemblées prévues par leurs statuts à l'Assemblée générale;

b) Que l'on modifie le caractère des délégations à l'Assemblée générale;

c) Que l'Assemblée générale décide de prolonger sa session suffisamment pour pouvoir, en une seule fois et en un seul lieu, se charger de la tâche en matière budgétaire qu'assument actuellement les comités financiers, les conseils d'administration et les conférences des différentes institutions;

d) Que l'on trouve le moyen de résoudre le problème que pose la diversité de composition des organisations; en effet, aucune des institutions spécialisées ayant conclu des accords ne compte parmi ses membres tous les Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies et certaines comptent parmi leurs membres des Etats qui n'appartiennent pas à l'Organisation des Nations Unies et qui, par conséquent, ne sont pas représentés à l'Assemblée générale. Par suite, il serait difficile, sinon impossible, aux Etats membres des institutions spécialisées qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies d'être sur un pied d'égalité lors de l'adoption du budget des institutions dont ils sont membres; et il faudrait laisser aux Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres des institutions spécialisées une certaine responsabilité en ce qui concerne ces budgets, ce que ne sauraient accepter les conférences annuelles des institutions intéressées.

Le Comité de coordination a également pris acte, en 1947, d'un rapport de son Comité consultatif sur certains aspects techniques et de procédure des arrangements éventuels en vue de l'approbation des budgets des institutions spécialisées. De toute évidence, il faudrait trouver des solutions à un certain nombre de questions techniques complexes, même après avoir résolu les questions de politique générale.

Eu égard à certaines considérations telles que celles qui ont été mentionnées ci-dessus, le Comité de coordination a conclu à l'unanimité que l'établissement d'un budget commun pour approbation par l'Assemblée générale, quelque souhaitable qu'il puisse être en tant qu'il représenterait un progrès des institutions internationales, n'est pas immédiatement réalisable et ne pourrait s'effectuer que par tout un ensemble de décisions connexes et non par suite d'une mesure unilatérale de l'Assemblée générale.

Toutefois, le Comité a estimé qu'il existe déjà une organisation, prévue par la Charte et les Accords, chargée d'atteindre le but que l'on vise en proposant un budget commun, à savoir économie et bon fonctionnement d'ensemble; il a estimé également que, puisqu'on a communiqué à l'Organisation des Nations Unies en 1947 et en 1948 les budgets des institutions, cette Organisation pourra faire ses preuves.

Le Comité estime que ses réunions avec le Comité consultatif ont fait naître entre eux une

able co-operation between the two Committees and hopes that in subsequent meetings the question mentioned above may be further explored.

As an addition to this machinery the suggestion was made that the Advisory Committee might meet from time to time with representatives of the finance committees of the specialized agencies in order to discuss further measures to secure efficiency and economy.

19. It is apparent that, apart from any question of its ultimate desirability, the constitutional and political prerequisites for a consolidated budget are not capable of immediate or early fulfilment. So long as these circumstances obtain, the Co-ordination Committee is of the opinion that there is no advantage in continuing to explore this question and that the collective efforts and experience of the United Nations and the agencies might more profitably be directed to development of alternative methods and techniques of co-ordination and in particular to the improvement and strengthening of the process of review and examination of budgets by the Advisory Committee and by the General Assembly.

20. It follows from the above review of the situation that any steps in the direction of a more integrated budgetary system could only be taken if the representatives of Governments who are responsible for drawing the questions of policy involved in the General Assembly and in the conferences of the various agencies were to take parallel action in these different bodies. This does not lessen, however, but rather increases the responsibility of every United Nations organization to ensure by all the means within its power that available resources are wisely and prudently expended with proper regard not only to its own particular interests but equally to the wider interests of the United Nations as a whole. The Co-ordination Committee therefore believes it is of the greatest importance that, in the field of budgetary coordination, the United Nations and the specialized agencies should strive to give full effect to the recommendations and suggestions of the General Assembly, the Council and the Advisory Committee as well as to the policies and procedures agreed upon in the Co-ordination Committee and its subsidiary bodies with special reference to:

(a) Implementation of recommendations which the General Assembly may make;

(b) Active consultation between the United Nations and the specialized agencies in the preparation (at all stages) of their budgets;

(c) The role the Economic and Social Council should play in the development of an over-all work programme and the importance in relation thereto of adequate reports on activities and future programmes; and

(d) The desirability of achieving a greater measure of uniformity of administrative and financial practices and procedures, particularly

collaboration des plus précieuses et il espère qu'on pourra étudier plus à fond au cours de séances ultérieures la question mentionnée plus haut.

On a suggéré qu'en plus de cette organisation, le Comité consultatif pourrait se réunir de temps à autre avec les représentants des comités financiers des institutions spécialisées, afin de discuter de nouvelles mesures destinées à assurer l'efficacité et l'économie.

19. Il est manifeste qu'indépendamment de la question des avantages que pourrait présenter, en fin de compte, l'établissement d'un budget commun, il n'est pas possible d'en réaliser, immédiatement ou à brève échéance, les conditions préalables, constitutionnelles et politiques. Tant que la situation actuelle subsistera, le Comité de coordination est d'avis qu'il n'y a aucun intérêt à poursuivre l'examen de cette question et que les efforts et l'expérience effectifs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pourraient être consacrés plus utilement à l'élaboration d'autres méthodes et procédés de coordination, et notamment au perfectionnement et au renforcement de la méthode qui consiste à faire étudier et examiner les budgets par le Comité consultatif et l'Assemblée générale.

20. Il résulte de cet exposé de la situation que des mesures tendant à l'établissement d'un système budgétaire mieux unifié ne peuvent être prises que si les représentants des Gouvernements chargés de mettre au point, à l'Assemblée générale et aux conférences des diverses institutions spécialisées, les questions de politique générale qui se posent à ce sujet, prennent des mesures parallèles au sein de ces différents organismes. Cela n'atténue pas mais accroît encore la responsabilité qui incombe à chaque institution des Nations Unies de veiller, par tous les moyens dont elle dispose, à ce que les ressources disponibles soient dépensées avec sagesse et prudence, compte tenu non seulement des intérêts particuliers à chaque institution, mais aussi des intérêts plus larges de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Aussi le Comité de coordination considère-t-il qu'il est de la plus haute importance qu'en matière de coordination budgétaire l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées s'efforcent de donner effet aux recommandations et aux suggestions de l'Assemblée générale, du Conseil et du Comité consultatif, et d'appliquer la ligne de conduite et les méthodes adoptées au Comité de coordination et dans ses organes subsidiaires, particulièrement en ce qui concerne les points suivants :

a) Mise en œuvre des recommandations éventuelles de l'Assemblée générale;

b) Consultations suivies entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées lors de l'élaboration (à tous les stades) de leurs budgets respectifs;

c) Rôle du Conseil économique et social dans l'élaboration d'un programme de travail d'ensemble et nécessité de disposer, à cet effet, de rapports suffisants sur l'activité et les programmes futurs; et

d) Opportunité de réaliser une uniformité plus grande des méthodes et de la procédure administrative et financière, notamment en ce qui con-

with respect to internal financial controls and external audit arrangements.

D. COMMON PENSION SCHEME

21. The Committee considered the questions of policy related to possible development of a common pension scheme for the United Nations and agencies. It had an exchange of views with the Advisory Committee on the problem of achieving a common age of retirement and other aspects of the matter which might be prerequisites for a common pension scheme.

The Committee agreed in principle that arrival at common standards for pension arrangements was desirable, and that there was an obvious advantage in making the coverage of the United Nations scheme as wide as possible. The decision of an agency to join the United Nations scheme must of course be made individually.

The Bank and Fund representatives informed the Committee that their agencies, after examination of the United Nations scheme, had adopted their own plans, effective 31 July, and accordingly would not now be in a position to join a common scheme.

E. INTERNAL TAXATION SYSTEM

22. The Co-ordination Committee in consultation with the Advisory Committee considered the question of a system of internal taxation for international officials, proposals concerning which are to be placed before the General Assembly by the Secretary-General. There was agreement that this was a matter on which uniformity was particularly desirable. The members of the Committee agreed that they would draw the attention of their respective appropriate authorities to any decisions on the subject that might be taken by the General Assembly.

IV. International Civil Service Advisory Board

23. The Committee agreed on the nominations of persons to be asked to serve on the Board. The Secretary-General is communicating with the nominees and, on receipt of acceptance, will announce the membership of the Board and the date of its first meeting. The Committee made a slight revision of the Board's terms of reference which had been adopted at the Committee's second session. The revised text is shown in Annex II.

V. Other questions

24. Regional activities

In regard to the co-ordination of activities and facilities in particular areas of the world, the Committee's immediate intention has been to

cerne les contrôles financiers intérieurs et la vérification extérieure des comptes.

D. CAISSE COMMUNE DE PENSIONS

21. Le Comité a examiné les questions de politique touchant l'établissement possible d'une caisse commune de pensions pour l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Il a procédé à un échange de vues avec le Comité consultatif sur le problème que pose la fixation d'un âge de retraite uniforme, ainsi que sur d'autres aspects de la question, qui pourraient constituer des conditions préalables de la création d'une caisse commune de pensions.

Le Comité a convenu en principe qu'il était souhaitable d'aboutir à des normes communes en ce qui concerne les pensions et qu'il y avait un intérêt évident à ce que le plus grand nombre de personnes possible puisse bénéficier de la Caisse de l'Organisation des Nations Unies. Les institutions qui désireraient y participer devraient naturellement prendre individuellement leur décision sur ce point.

Les représentants de la Banque et du Fonds ont informé le Comité qu'après avoir étudié la Caisse des pensions de l'Organisation des Nations Unies, leurs institutions respectives ont adopté des projets pour leur compte devant entrer en vigueur le 31 juillet, et qu'en conséquence ces deux institutions ne seront pas en mesure de participer maintenant à une caisse commune de pensions.

E. SYSTÈME D'IMPOSITION INTÉRIEURE

22. Le Comité de coordination a examiné, en consultation avec le Comité consultatif, la question de l'établissement d'un système d'imposition interne pour les fonctionnaires internationaux; les propositions afférentes à cette question seront soumises à l'Assemblée générale par le Secrétaire général. Il a été reconnu que c'est là une question pour laquelle l'uniformité des mesures prises est particulièrement souhaitable. Les membres du Comité ont convenu d'attirer dans leurs institutions respectives l'attention des autorités compétentes en la matière sur toute décision qui pourrait être prise par l'Assemblée générale à ce sujet.

IV. Comité consultatif d'administration internationale

23. Le Comité de coordination a convenu de la liste des candidats qui seront invités à faire partie du Comité d'administration. Le Secrétaire général a pris contact avec ces candidats, et dès réception de leur acceptation, il communiquera la composition du Comité d'administration et la date de sa première réunion. Le Comité de coordination a procédé à une légère modification du mandat du Comité d'administration, adopté par lui au cours de sa deuxième session. Le texte figure à l'Annexe II.

V. Autres questions

24. Activité régionale

A l'égard de la coordination des activités et services dans certaines régions du monde, le Comité a cherché immédiatement à s'assurer qu'il

ensure that practical solutions are found for current problems and to improve the machinery for working relationships wherever several organizations already have established facilities.

The Committee proposes to keep the subject of regional activities on the agenda of its meetings as a regular item. As individual day-to-day operating problems are resolved, the Committee intends to continue to deal with a number of broader issues on which a closer approximation to common policy must be achieved if development of the regional activities of the various organizations is to be properly correlated.

Of necessity, the Committee's studies will be developmental and pragmatic in character, since the situations to be considered will change as the studies proceed, and furthermore, the very nature and the stage of development of the programmes of the different agencies, as well as the machinery through which the programmes are implemented, will vary considerably.

The offices established to serve the four United Nations regional economic commissions are likely to influence the orientation of the regional operations of other organizations. In this connexion, a decision as to permanent sites for ECAFE and ECLA will be a factor in the plans of other agencies in the Far Eastern and Latin American regions.

The Committee was informed that within the United Nations Secretariat steps have been taken to improve the machinery of over-all co-ordination of overseas activities; and that it is hoped to expand the arrangements for the exchange of information on regional plans and problems.

The view of the Committee was that it would be helpful if there was full consultation in advance before the establishment of new and permanent regional offices. The machinery of the Co-ordination Committee and its Preparatory Committee is available for this purpose.

25. Co-ordination of administrative services in different centres

(a) *Geneva.* The Committee decided, as an interim measure and possible pattern for later application elsewhere, that the committee of administrative and finance officers of organizations with offices in Geneva, which has dealt with certain common administrative problems there, should be set up on a formal basis, with arrangements for reporting its work to the Consultative Committee on Administrative Questions.

(b) *Paris.* The proposal of UNESCO to make the administrative services of its headquarters offices in Paris available on a reimbursable basis to secretariats of other agencies stationed there which wish to make use of these services was favourably received. UNESCO has been asked to continue negotiations locally, the understanding being that the several agency representatives

sera apporté une solution pratique aux problèmes courants et à améliorer l'organisation des relations de travail partout où plusieurs organisations ont déjà créé des services.

Le Comité se propose de faire figurer en permanence à l'ordre du jour de ses réunions, la question de l'activité régionale. A mesure que les problèmes particuliers de gestion courante sont résolus, le Comité a l'intention de poursuivre l'étude d'un certain nombre de questions de portée plus vaste, pour lesquelles il est nécessaire de tendre de plus en plus à une politique commune si l'on veut que l'activité régionale des diverses organisations se développe d'une manière bien coordonnée.

Les études du Comité seront nécessairement toujours en évolution et de caractère pratique, car les situations à examiner changeront pendant que progresseront les études et, en outre, la nature même et le stade de réalisation des programmes des différentes institutions, ainsi que le mécanisme permettant d'exécuter ces programmes varieront d'une manière appréciable.

Il est vraisemblable que les bureaux établis pour aider les quatre commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies influeront sur l'orientation de l'activité régionale d'autres organisations. A cet égard, les décisions qui fixeront le siège permanent de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (ECAFE) et de la Commission économique pour l'Amérique latine (ECLA) auront des répercussions sur les plans d'autres institutions dans les régions de l'Extrême-Orient et de l'Amérique latine.

Le Comité a été informé que des mesures ont été prises au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer le mécanisme de la coordination générale des activités d'outre-mer et que l'on espère étendre les dispositions prises en vue de l'échange de renseignements sur les plans et problèmes régionaux.

De l'avis du Comité, il serait utile de procéder à une consultation complète avant la création de nouveaux centres régionaux permanents. On pourra utiliser à cet effet le truchement du Comité de coordination et de son comité préparatoire.

25. Coordination des services administratifs dans les différents centres

a) *Genève.* Le Comité a décidé, à titre de mesure provisoire, et pour servir éventuellement de modèle à suivre ultérieurement ailleurs, que le comité composé de fonctionnaires administratifs et des finances d'organisations ayant des bureaux à Genève, qui a, dans cette ville, étudié certains problèmes administratifs d'intérêt commun, devrait être officiellement institué et que des dispositions seraient prises pour qu'il fasse rapport sur ses travaux au Comité consultatif pour les questions administratives.

b) *Paris.* Le Comité a accueilli favorablement la proposition de l'UNESCO offrant de mettre à la disposition des secrétariats d'autres institutions qui se trouvent à Paris les services administratifs de son siège sous réserve de remboursement. L'UNESCO a été invitée à poursuivre les négociations sur place, étant entendu que, pour ce qui est de la politique générale, les différents

will obtain policy approval from their headquarters as they proceed.

26. Calendar of conferences

The Secretary-General has proposed to the third session of the Committee a plan under which annual conferences of the agencies would, if possible, take place in the first six months of the year while the pre-Assembly session of the Council, the General Assembly and *ad hoc* international conferences would, if possible, take place in the last six months. It was noted that the dates proposed by the ILO, ICAO and WHO for their 1949 conferences complied with this schedule. FAO considers it important that the annual conference should take place shortly after the harvest in the Northern Hemisphere, in order that member Governments in that hemisphere may take into account in their plans for spring sowings the recommendations of the annual conference. The Council of FAO has decided, therefore, to hold the 1948 annual conference on 15 November. The UNESCO conference was scheduled for 18 October; the question of the timing of future conferences is to be considered by UNESCO's Executive Board and General Conference. The Bank and Fund Boards of Governors sessions will open on 27 September, this being the time of year found most feasible for attendance by the governmental representatives involved.

27. Non-statistical questionnaires

With respect to non-statistical questionnaires, the Committee adopted a policy statement calling for advance consultation in appropriate cases. It also noted the arrangements made within the United Nations Secretariat to assure that non-statistical questionnaires to agencies would be formulated only after review of material already available and after consultation with the agencies concerned.

28. Fellowship Programmes

The Committee requested its Technical Working Group on Fellowship Programmes to conduct a comparative study of agency fellowship policies.

ANNEX I

Organizational matters and work of subsidiary bodies

I. ORGANIZATIONAL MATTERS

A. PREPARATORY COMMITTEE

The Preparatory Committee of deputies or senior representatives established by the Co-ordination Committee in January 1948, held four sessions at Lake Success, on 24-25 February, 7 May, 27 May and 14-15 July.

In accordance with the plan of organization indicated in the introduction of the present report, and to eliminate certain imperfections, in the terms of reference of the Preparatory Committee, the Co-ordination Committee amended the guid-

représentants d'institutions devront obtenir au fur et à mesure l'approbation de leur siège.

26. Calendrier des conférences

Le Secrétaire général a proposé à la troisième session du Comité l'adoption d'un plan selon lequel les conférences annuelles des institutions se tiendraient, autant que possible, au cours du premier semestre de l'année, alors que la session du Conseil précédent l'Assemblée, l'Assemblée générale et les conférences internationales sur des sujets particuliers se tiendraient, autant que possible, au cours du second semestre. Il a été noté que les dates proposées par l'OIT, l'OACI et l'OMS pour leurs conférences de 1949, cadreraient avec le plan proposé. L'OAA estime important que sa conférence annuelle ait lieu peu après la moisson dans l'hémisphère nord, de manière à ce que les Etats membres dans cet hémisphère puissent tenir compte, dans leur plan de semaines de printemps, des recommandations de la conférence annuelle. Aussi le Conseil de l'OAA a-t-il décidé de tenir sa conférence annuelle de 1948 le 15 novembre. La date prévue pour la conférence de l'UNESCO est le 18 octobre; le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO doivent examiner la question des dates auxquelles se tiendront, dans l'avenir, les conférences de cette Organisation. Les sessions des conseils d'administration de la Banque et du Fonds s'ouvriront le 27 septembre, c'est-à-dire à une époque de l'année où les représentants des Etats peuvent le plus facilement être présents.

27. Questionnaires non statistiques

En ce qui concerne les questionnaires non statistiques, le Comité s'est mis d'accord sur une déclaration de principe réclamant consultation préalable, dans les cas où cela convient. Il a noté également les dispositions prises au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour que les questionnaires non statistiques adressés aux institutions ne soient établis qu'après examen des documents déjà disponibles et après consultation avec les institutions intéressées.

28. Programmes de bourses

Le Comité a invité son Groupe technique de travail chargé des programmes de bourses à entreprendre une étude comparative de la ligne de conduite adoptée par les institutions en matière de bourses.

ANNEXE I

Questions d'organisation et travaux des organismes subsidiaires

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. COMITÉ PRÉPARATOIRE

Créé en janvier 1948 par le Comité de coordination, le Comité préparatoire des suppléants ou des représentants principaux a tenu quatre sessions à Lake Success, les 24 et 25 février, 7 mai, 27 mai et 14 et 15 juillet.

Pour se conformer au plan d'organisation exposé dans l'introduction du présent rapport et pour éliminer quelques imperfections dans le mandat du Comité préparatoire, le Comité de coordination a modifié les principes directeurs

ing principles adopted at its second session. The amended principles now provide that the membership and duties of the Preparatory Committee of deputies shall be as follows:

1. The Committee shall consist of the deputy or a senior representative of the administrative heads of the specialized agencies and the United Nations, and shall include all agencies requesting representation.

2. The Committee shall meet at the call of the Secretary-General, in advance of each scheduled session of the Co-ordination Committee.

3. The Committee shall consider Co-ordination Committee agenda items proposed by any member, prepare the tentative agenda, and arrange for the submission in advance of relevant working papers.

4. The Committee may refer proposed items not appropriate for Co-ordination Committee consideration to working groups or to existing consultative committees, and shall inform the Co-ordination Committee of all instances in which items are so referred.

5. The Committee shall undertake special assignments and handle lesser matters of co-ordination on behalf of the Co-ordination Committee.

6. The Committee shall receive the reports of subsidiary bodies, including inter-agency regional committees and working groups, and, where required, take action, as far as possible, on behalf of the Co-ordination Committee.

B. SUBSIDIARY BODIES

The inter-secretariat Working Groups on Housing and Fellowships and the proposed Inter-Library Committee (proposed by the Consultative Committee on Public Information) were formally recognized as within the framework of the Co-ordination Committee and subject to the principles and arrangements generally applicable to subsidiary bodies.

A Technical Working Group on Migration was established to provide a formal means for inter-agency consultation in this increasingly important field of work.

On the basis of a proposal of the Consultative Committee on Public Information, the Committee decided to set up an *ad hoc* group to consider common problems with respect to sales and distribution and other aspects of publications.

The Committee decided, as an interim measure and a possible pattern for later application elsewhere, that the committee of administrative and finance officers of organizations with offices in Geneva, which has dealt with certain common administrative problems there, should be set up on a formal basis.

II. SUMMARY OF ACTIVITIES OF SUBSIDIARY BODIES

The following is a summary based on reports received through the Preparatory Committee of

adoptés à sa deuxième session. En ce qui concerne la composition et les attributions du Comité préparatoire des suppléants, ces nouveaux principes seront les suivants :

1. Le Comité se compose du suppléant ou d'un représentant principal des chefs administratifs des institutions spécialisées et des Nations Unies, et comprend toutes les institutions qui demandent à être représentées.

2. Le Comité se réunit sur convocation du Secrétaire général avant la date prévue pour chaque session du Comité de coordination.

3. Le Comité étudie les points de l'ordre du jour du Comité de coordination, proposés par un membre quelconque, prépare l'ordre du jour provisoire, et prend les dispositions nécessaires pour soumettre à l'avance les documents de travail appropriés.

4. Le Comité peut renvoyer à des groupes de travail ou aux comités consultatifs existant les points proposés qui ne relèveraient pas du Comité de coordination, et informe le Comité de coordination de tous les cas où une question a été ainsi renvoyée.

5. Le Comité assume des fonctions spéciales et traite des questions de coordination de moindre importance au nom du Comité de coordination.

6. Le Comité reçoit les rapports des organismes subsidiaires, notamment des comités régionaux et des groupes de travail réunissant plusieurs institutions et agit, le cas échéant et dans la mesure du possible, au nom du Comité de coordination.

B. ORGANISMES SUBSIDIAIRES

Le Groupe de travail chargé des questions de logement, et le groupe chargé des bourses, qui réunissent différents secrétariats ainsi que le comité mixte des bibliothèques qu'on envisage de créer (sur la proposition du Comité consultatif pour les questions d'information) ont été formellement reconnus comme entrant dans le cadre du Comité de coordination et comme étant soumis aux principes et aux accords généralement applicables aux organismes subsidiaires.

On a créé un Groupe technique de travail pour les migrations, qui doit fournir un moyen officiel de consultation entre les institutions dans ce domaine d'importance croissante.

En se fondant sur une proposition du Comité consultatif pour les questions d'information, le Comité a décidé de créer un groupe spécial chargé d'étudier les problèmes communs en ce qui concerne les ventes et la distribution, ainsi que d'autres questions relatives aux publications.

Le Comité a décidé, à titre de mesure provisoire, et pour servir éventuellement de modèle à suivre ultérieurement ailleurs, que le Comité composé de fonctionnaires administratifs et des finances d'organisations ayant des bureaux à Genève, qui a traité dans cette ville de certaines questions communes d'administration, devrait être officiellement institué.

II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DES ORGANISMES SUBSIDIAIRES

On trouvera ci-dessous un résumé, établi d'après les rapports transmis par le Comité pré-

the principal activities of consultative committees and working groups which have met since the third session of the Co-ordination Committee.

Technical Working Group on Fellowship Programmes

This group, organized by the Division of Social Activities of the United Nations Secretariat, held a preliminary discussion on the co-ordination of fellowship programmes at a meeting on 22 March 1948 attended by the United Nations, ILO, FAO, UNESCO, WHO.IC, and ICEF and a technical officer of the Rockefeller Foundation. The points on which the representatives, without committing their organizations, found themselves in general agreement, included the desirability of a handbook on fellowship facilities and steps for an adequate exchange of information between organizations to avoid duplication or competition.

paratoire, des principaux travaux des comités consultatifs et des groupes de travail qui se sont réunis depuis la troisième session du Comité de coordination.

Groupe technique de travail chargé des programmes de bourses

Ce groupe, qu'a organisé la Division des activités sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a procédé à une discussion préliminaire sur la coordination des programmes de bourses, lors d'une séance tenue le 22 mars 1948, à laquelle étaient représentés l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, l'OAA, l'UNESCO, la Commission intérimaire de l'OMS et le FISE ainsi qu'un spécialiste de la Fondation Rockefeller. Dans l'ensemble, sans engager leurs organisations, les représentants se sont trouvés d'accord, entre autres choses, sur l'intérêt que présenterait un manuel traitant des bourses, ainsi que sur les mesures à prendre pour assurer de façon satisfaisante, les échanges de renseignements entre organisations, afin d'éviter le doublé emploi ou la concurrence.

Groupe technique de travail chargé des questions du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes

Ce groupe, qui est né d'un comité réunissant différents départements de l'Organisation des Nations Unies, s'est réuni officiellement à Lake Success le 30 mars 1948; y assistaient des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de l'OAA et de la Commission intérimaire de l'OMS. Le groupe a présenté un graphique indiquant les travaux et les sphères d'intérêt pour 1948-1949 tant du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies que de ces organisations. Il a également examiné les mesures de coordination déjà prises.

Comité consultatif pour les questions de statistiques

Le Comité s'est réuni le 5 mars 1948; étaient présents des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de l'OAA, de l'OACI, de l'UNESCO, de la Banque, du Fonds et de la Commission intérimaire de l'OMS. Il a procédé à un échange de documentation sur les programmes de formation professionnelle et examiné les différents problèmes de la normalisation des renseignements. Il a passé en revue les progrès d'une étude sur la délimitation de zones continentales en vue d'une classification géographique des données statistiques.

Ayant discuté du besoin qu'ont les organisations internationales de statistiques du commerce extérieur, le Comité a décidé que des dispositions à prendre dans ce domaine intéresseraient principalement l'OAA, la Banque, le Fonds et l'Organisation des Nations Unies et que ces institutions se mettraient en devoir d'élaborer des mesures propres à assurer l'utilisation commune des données disponibles.

Comité consultatif pour les questions administratives

Le Comité a tenu des sessions ordinaires à Lake Success du 11 au 13 février et les 28 et 29 avril. A la réunion de février étaient représentées l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, l'OAA, l'UNESCO, l'OACI, la Banque, la

Consultative Committee on Statistical Matters

The Committee met on 5 March 1948 with representatives present from the United Nations, ILO, FAO, ICAO, UNESCO, Bank, Fund and WHO.IC. There was an exchange of information on training programmes and discussion of the several problems of standardization of data. The progress of a study of definitions of continental areas for geographical classification of statistical data was reviewed.

A discussion of the need of international agencies for external trade statistics led to agreement that arrangements in this field involved primarily the United Nations, FAO, Bank and Fund, and that these agencies would proceed to work out arrangements for common use of available data.

Consultative Committee on Administrative Questions

The Committee held regular sessions at Lake Success on 11-13 February 1948 and 28-29 April 1948. The February meeting was attended by the United Nations, ILO, FAO, UNESCO, ICAO, Bank, WHO.IC, PC.IRO and UNRRA; the

April meeting by the United Nations, ILO, FAO, UNESCO, ICAO, Bank, Fund, WHO, IC, PC, IRO, UNRRA and IC, ITO. The Committee considered and referred to the Co-ordination Committee for action the questions of form of budgets, pension system, and staff contributions plan. It also had an exchange of technical information on common problems and a discussion of the comparative study of administrative and financial systems which is being undertaken by the United Nations Secretariat in close consultation with members of the committee.

The Committee held a special session to consider personnel questions. This session, meeting at Lake Success on 7-8 July 1948, was attended by representatives of the United Nations, FAO, UNESCO, ICAO, Bank, WHO and IC, ITO.

(1) *With regard to common personnel standards*, agencies stressed special problems which made deviations in practice necessary and felt that, particularly with respect to classification and grading of posts and salary systems, early agreement on common standards was not feasible. At the same time, the Committee agreed that certain problems were to be given priority for early study, with the hope of progress towards agreement. These, in order of priority, are: provisions for leave; terms of appointment; certain allowances and differentials; protection and benefits in cases of accidents and service-incurred deaths; travel rules and rates; pension and provident fund provisions; staff participation in decisions on personnel questions; handling of appeals. In addition, the comparative study of recruitment policies and methods, already begun, is to be continued. A sub-committee will meet in August to assist with this study and to consider material on recruitment to be prepared for the first meeting of the International Civil Service Advisory Board.

(2) *Concerning geographical distribution in appointments*, it was agreed that while the United Nations approach to geographical distribution would not necessarily be suitable for other organizations, it need not occasion them difficulty in their handling of the problem.

Variations in the situation of different agencies were recognized and it was agreed that further exchange of information in this area would be made as appropriate.

Consultative Committee on Public Information

The Committee met at Washington on 9 March and 4 June 1948. Representatives were present at one or both sessions from the United Nations,

Commission intérimaire de l'OMS, la Commission préparatoire de l'OIR et l'UNRRA. A la réunion d'avril, étaient représentés l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, l'OAA, l'UNESCO, l'OACI, la Banque, le Fonds, la Commission intérimaire de l'OMS, la Commission préparatoire de l'OIR, l'UNRRA et la Commission intérimaire de l'OIC. Le Comité a examiné et renvoyé au Comité de coordination, aux fins de décision, les questions relatives à la présentation des budgets, aux retraites et au barème des contributions du personnel. Il a également procédé à un échange de renseignements techniques sur les problèmes communs et à un examen de l'étude comparative des systèmes administratifs et financiers entreprise actuellement par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en coopération étroite avec les membres du Comité.

Le Comité a tenu une session spéciale en vue d'examiner les questions relatives au personnel. A cette session, qui s'est tenue à Lake Success, les 7 et 8 juillet 1948, assistaient des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'OAA, de l'UNESCO, de l'OACI, de la Banque, de l'OMS et de la Commission intérimaire de l'OIC.

1) *En ce qui concerne l'établissement de normes communes pour le personnel*, les institutions ont insisté sur certains problèmes qui rendaient nécessaires des dérogations dans la pratique. Elles estiment que, notamment en ce qui concerne les classes et les échelons, et le régime des traitements, il n'est pas possible d'arriver rapidement à un accord sur des normes communes. En même temps, le Comité a décidé que certains problèmes doivent avoir la priorité et être étudiés au plus tôt, dans l'espoir de faire des progrès vers un accord. Ce sont, par ordre de priorité: dispositions concernant les congés; conditions des contrats d'engagement; certaines indemnités et taux différentiels et indemnités en cas d'accidents ou de mort survenus pendant le service; règlements concernant les voyages et les tarifs de voyages; dispositions relatives aux retraites et à la caisse de prévoyance; participation du personnel aux décisions sur des questions le concernant; procédure de recours. En outre, l'étude comparative des principes et méthodes de recrutement, déjà entreprise, doit être poursuivie. Un sous-comité qui se réunira en août doit contribuer à cette étude et examiner la documentation qui doit être préparée au sujet du recrutement pour la première réunion du Comité consultatif d'administration internationale.

2) *En ce qui concerne la répartition géographique des postes*, le Comité a estimé que, bien que la méthode adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour la répartition géographique des postes ne convienne pas nécessairement à d'autres organisations, elle ne les gênerait pas forcément dans leur façon de traiter ce problème.

Le Comité a constaté que les diverses institutions se trouvaient dans des situations différentes à cet égard et il a été décidé que l'on procéderait à de nouveaux échanges de renseignements en ce domaine si le besoin s'en faisait sentir.

Comité consultatif pour les questions d'information

Le Comité s'est réuni à Washington les 9 mars et 4 juin 1948. Ont pris part à l'une des sessions ou aux deux des représentants des organisations

ILO, FAO, UNESCO, Bank, Fund, WHO.IC, PC.IRO, ICEF, and ITU. The Committee reviewed a discussion by the Consultative Committee on Administrative Questions of the Secretary-General's statement of United Nations policy with respect to financing common services provided by the United Nations to specialized agencies, and made certain recommendations in the light of which the statement was revised. Note was taken of material disseminated by the United Nations on behalf of specialized agencies and particularly of special services to United Nations information centres which have been introduced with the co-operation of agencies. A report was received on the interim measures undertaken by the United Nations to implement the General Assembly resolution on teaching of the purposes and principles of the United Nations.

United Nations Film Board

The Board met in Washington on 8 March and 5 June 1948, with representatives present at one or both sessions from the United Nations, ILO, UNESCO, FAO, Bank, Fund, WHO.IC, PC.IRO, IC.ITO, ICEF and UNAC. A report was received on films in production. Eight Board films have been completed and ten are in process of production; the first Board film has been distributed to thirty-three Member countries. Problems of operating the Executive Office of the Board were discussed and in considerable measure resolved.

ANNEX II

International Civil Service Advisory Board

REVISED TERMS OF REFERENCE

The fourth session of the co-ordination Committee agreed as follows:

1. A body to be known as the International Civil Service Advisory Board along the lines outlined below should be established at an early date. The name "International Civil Service Advisory Board" is considered preferable to the name "International Civil Service Commission" as used in the General Assembly resolution.

2. The purpose of the Board should be to contribute to the improvement of recruitment and related phases of personnel administration in all the international organizations through:

(a) Advice and interchange of information on methods of recruitment and on the means by which appropriate standards of recruitment in the United Nations Secretariat and the specialized agencies may be ensured;

suitantes : l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, l'OAA, l'UNESCO, l'OACI, la Commission intérimaire de l'OMS, la Commission préparatoire de l'OIR, le FISE et l'UIT. Le Comité a passé en revue l'examen par le Comité consultatif pour les questions administratives de l'exposé fait par le Secrétaire général au sujet de la politique suivie par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le financement de services communs fournis par l'Organisation des Nations Unies aux institutions spécialisées, et il a formulé certaines recommandations dont il a été tenu compte pour la révision de cet exposé. Il a pris connaissance des documents diffusés par l'Organisation des Nations Unies au nom des institutions spécialisées et notamment des services spéciaux organisés à l'intention des centres d'informations des Nations Unies avec la coopération des institutions. Un rapport a été reçu relatif aux mesures provisoires prises par l'Organisation des Nations Unies pour donner suite à la résolution de l'Assemblée générale sur l'enseignement des buts et principes des Nations Unies.

Conseil du cinéma des Nations Unies.

Le Conseil s'est réuni à Washington les 8 mars et 5 juin 1948. Ont pris part à l'une des deux sessions ou aux deux, les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OAA, de la Commission intérimaire de l'OMS, de la Commission préparatoire de l'OIR, de la Commission intérimaire de l'OIC, du FISE et de l'UNAC. Un rapport a été reçu concernant les films en cours de production. Le Conseil a réalisé huit films et dix sont en cours de production. Le premier film a été distribué dans trente-trois Etats Membres. Les problèmes que pose le fonctionnement du Comité directeur du Conseil ont été examinés, et résolus dans une large mesure.

ANNEXE II

Comité consultatif d'administration internationale

MANDAT REVISÉ

A la quatrième session du Comité de coordination, il a été décidé ce qui suit :

1. Il devrait être créé, à une date aussi rapprochée que possible, selon les modalités générales énoncées ci-dessous, un organisme désigné sous le nom de "Comité consultatif d'administration internationale". Il est jugé préférable d'employer le nom de "Comité consultatif d'administration internationale" plutôt que celui de "Commission d'administration internationale" qui est utilisé dans la résolution de l'Assemblée générale.

2. Le Comité devrait avoir pour tâche de contribuer à l'amélioration du recrutement et des opérations connexes en matière d'administration du personnel de toutes les organisations internationales, au moyen de :

a) Avis et échanges d'information sur les méthodes de recrutement et sur le moyen de déterminer des normes appropriées de recrutement pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ;

(b) Consideration, at the request of the Co-ordination Committee, of related phases of personnel administration, and developing and making recommendations for guiding principles and appropriate policies arising from the consideration of such problems;

(c) At the request of an individual agency, provision of advice or assistance on a personnel problem of the agency.

3. The Board should be advisory and consultative; it should have no responsibility for, or control of, the operation of recruitment or related phases of personnel administration. Experience might show the desirability at a later date of amending the Board's terms of reference to permit the delegation by organizations of certain specific operating responsibilities.

4. The Board should be composed of a Chairman and eight (8) other members appointed by the Secretary-General, with the advice and consent of the Co-ordination Committee.

5. The Board should be a continuing body. Members of the Board should, in the first instance, be appointed for two years and be eligible for reappointment.

6. The members should be appointed in their personal capacity as individuals who have earned wide public trust in their judgment, and whose high qualifications would ensure respect for the Board's advice. They should be representative of different regions and cultures and bring to the Board diverse experience appropriate to its work. They should not be chosen or regarded as representatives of organizations. No Board member should serve concurrently as a member of the Secretariat of the United Nations or any specialized agency.

7. Members should be given allowances adequate to meet all expenses in connexion with Board sessions, including compensation for loss of salary, if incurred.

8. Costs of the Board should be borne in the following manner, subject to review and revision at the end of the first year of operation:

(a) Staff work for the Board shall be done by the appropriate part of the United Nations Secretariat;

(b) Expenses for meetings of the Board — i.e., travel and allowances — shall be shared between the agencies and the United Nations on an agreed basis;

(c) Expenses incurred in working upon individual requests made by an agency on a specific problem shall be borne by the agency on a reimbursable basis.

9. The Board should have two regular meetings each year, plus any extraordinary meetings which may be convened by the Secretary-General, either on his own initiative or at the request of the Co-ordination Committee.

10. Periodic or general reports should be made by the Board to the Co-ordination Committee through the Secretary-General.

b) Examen entrepris sur la demande du Comité de coordination des opérations connexes en matière d'administration du personnel; élaboration et présentation de recommandations relatives aux principes directeurs et à la ligne de conduite convenable, d'après l'examen de ces problèmes;

c) Conseils ou assistance aux institutions particulières qui en feraient la demande pour les questions de personnel qu'elles ont à résoudre.

3. Le Comité pourrait donner avis et consultations; il n'aurait ni responsabilité, ni pouvoir en ce qui concerne le recrutement et les opérations connexes en matière d'administration du personnel. A l'expérience, il pourrait s'avérer ultérieurement souhaitable de modifier les attributions du Comité consultatif afin de permettre aux organisations internationales de lui déléguer certaines responsabilités particulières d'exécution.

4. Le Comité consultatif serait composé d'un président et de huit (8) autres membres désignés par le Secrétaire général sur l'avis et avec l'assentiment du Comité de coordination.

5. Le Comité serait un organisme permanent. Ses membres seraient d'abord nommés pour deux ans et leur mandat serait renouvelable.

6. Les membres seraient nommés à titre personnel, en tant qu'individus dont le jugement aura mérité la confiance générale et dont les hautes capacités assureront le respect des avis du Comité. Ils devraient représenter différentes régions et cultures et apporter au Comité la diversité d'expérience appropriée à son travail. Ils ne devraient pas être choisis ou considérés comme représentants d'organisations. Aucun membre du Comité ne devrait être en même temps membre du Secrétariat des Nations Unies ou d'une institution spécialisée.

7. Les membres recevraient des indemnités suffisantes pour couvrir toutes les dépenses entraînées par les sessions du Comité, y compris des compensations pour perte de salaire, s'il y a lieu.

8. Les frais du Comité seraient couverts de la manière suivante, sous réserve d'examen et de modification à la fin du premier exercice:

a) Les travaux de bureau du Comité seraient effectués par les services appropriés du Secrétariat des Nations Unies;

b) Les dépenses pour les séances du Comité — à savoir, les frais de voyage et les indemnités — seraient partagées entre les institutions et les Nations Unies, selon ce qui serait convenu;

c) Les dépenses entraînées par les travaux sur un problème particulier, effectués à la suite de demandes formulées individuellement par une institution, seraient assumées par l'institution intéressée, par voie de remboursement.

9. Le Comité devrait tenir deux sessions ordinaires chaque année plus des sessions extraordinaires qui pourraient être convoquées par le Secrétaire général, soit sur l'initiative de ce dernier, soit sur la demande du Comité de coordination.

10. Le Comité consultatif devrait adresser des rapports périodiques ou autres au Comité de coordination, par l'intermédiaire du Secrétaire général.